

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISANT LE 1<sup>er</sup> ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

Destinations	Abonnement 1 an		Abonnement 6 mois		<b>ABONNEMENTS, ANNONCES ET AVIS DIVERS</b>
	Ordinaire	Avion	Ordinaire	Avion	
Togo, France et autres pays d'expression française .....	1 300 frs	3 300 frs	800 frs	1 700 frs	Pour les abonnements, annonces et réclamations s'adresser à l'Éditogo B.P. 891 — Tél. 21-37-18 — Lomé.  Les abonnements et annonces sont payables d'avance.  La ligne ..... 80 frs  Minimum ..... 250 frs  Chaque annonce répétée : moitié prix : Minimum ..... 250 frs
Etranger .....	1 600 frs	3 750 frs	900 frs	2 300 frs	
<b>Prix du Numéro par porteur ou par Poste :</b>					
Togo, France et autres pays d'expression française ..... 100 frs					
Etranger : Port en sus					

**DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION**

**CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE — TELEPHONE 21-27-01 — LOME**

**SOMMAIRE**

**PARTIE NON OFFICIELLE**

**AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES**

- Avis d'Appel d'Offre (pour la fourniture de matériel et engins de travaux publics destinés à l'assainissement de la Ville de Lomé — Togo). .... 1
- Avis d'Appel d'Offre (pour les travaux de la deuxième phase d'extension des locaux de la Troupe Nationale à Lomé-Commune de Lomé). .... 2
- Avis d'Appel d'Offre (pour les travaux de remise en état des pylônes et de réhabilitation de l'éclairage de l'aire des jeux du Stade Général GNASSINGBE EYADEMA DE LOME (Terrain de football) .... 2
- Avis d'Appel d'Offre (pour les travaux d'étanchéité et de climatisation de l'immeuble abritant le ministère de la jeunesse, des sports et de la culture). .... 2
- Avis d'Appel d'Offre (pour les travaux d'Aménagement et d'extension de la direction des sports scolaires et Universitaires du Togo à Lomé (Commune de Lomé). .... 2
- Avis Nécrologiques. .... 2
- Conservation de la propriété foncière (Avis de demande d'immatriculation). .... 3

**PARTIE NON OFFICIELLE**

**AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES**

Le ministre de l'intérieur du Togo lance un appel d'offres pour la fourniture de Matériel et Engins de travaux publics destinés à l'assainissement de la ville de Lomé — Togo.

La fourniture comprend :  
 — des camions vidangeurs,  
 des camions vide-ordures,  
 — des tracteurs à chenilles, niveleuses automotrices, chargeurs sur pneus, pelle hydraulique, moto-pompe et camionnette bâchée, pièces détachées destinées à l'entretien du matériel et engins précités.  
 L'appel d'offres est divisé en cinq (5) lots.

Les soumissionnaires et les matériels proposés devront avoir obligatoirement leur origine au Japon.

Le dossier complet d'appel d'offres peut être consulté

Au Togo : Direction des Services de Tutelle et de Gestion des Collectivités Locales B. P. 390 — Lomé.

Les dossiers complets d'appel d'offres seront envoyés ou retirés sur demande adressée à Monsieur le Directeur des Services de Tutelle et de Gestion des Collectivités Locales moyennant la somme de cinquante mille (50.000) francs CFA.

Le paiement sera effectué par chèque établi au nom de Monsieur le Trésorier-payeur du Togo.

Les offres seront déposées auprès de Monsieur le Président de la Commission Consultative des Marchés, Présidence de la République Lomé (Togo) le mercredi 6 juillet 1988 à 11 heures (heures locales) délai de rigueur.

L'ouverture des plis aura lieu le même jour à 15 heures en séance publique.

Lomé, le 9 juin 1988

Le ministre de l'intérieur,  
 Komla Agbétiafa.

La direction générale des travaux publics fait appel à la concurrence pour les travaux de la deuxième phase d'extension des locaux de la troupe nationale à Lomé-commune de Lomé.

Les travaux constituent un lot unique en entreprise générale.

Les soumissions devront être remises contre récépissé à M. le président de la commission consultative des marchés, présidence de la République à Lomé au plus tard le 20 juin 1988 avant onze (11) heures T.U.

Les exemplaires du dossier d'appel d'offres seront délivrés par la direction des bâtiments à la direction générale des travaux publics du Togo, immeuble des directions de l'équipement (IDE) 3e étage, contre la remise d'un bon payé de fournitures de bureau, d'une valeur de cinquante mille (50.000) francs délivré par toutes les papeteries du Togo.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à la direction des bâtiments, direction générale des travaux publics à Lomé, immeuble des directions de l'équipement (IDE) 3e étage.

Lomé, le 6 juin 1988  
Le directeur général  
des travaux publics,  
K. Sadé

La direction générale des travaux publics fait appel à la concurrence pour les travaux d'aménagement et d'extension de la direction des sports scolaires et universitaires du Togo à Lomé (commune de Lomé).

Les travaux sont en lot unique.

Les soumissions devront être remises contre récépissé à M. le président de la commission consultative des marchés, présidence de la République à Lomé au plus tard le 11 juin 1988 à 17 heures T.U.

Les exemplaires du dossier d'appel d'offres seront délivrés à l'atelier Rauc, situé 4, avenue de la Kozah contre la remise d'un chèque de cinquante mille (50.000) francs.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à l'atelier Rauc tél : 21-69-67 Lomé ou à la direction des bâtiments, direction générale des T.P. à Lomé, immeuble des directions de l'équipement (IDE) 3e étage.

Lomé, le 22 juin 1988  
Le directeur général  
des travaux publics,  
K. Sadé

La direction générale des travaux publics fait appel à la concurrence pour les travaux d'étanchéité et de climatisation de l'immeuble abritant le ministère de la jeunesse, des sports et de la culture.

Les travaux sont divisés en deux (2) lots :

Lot n° 1 : Etanchéité de la toiture-terrasse

Lot n° 2 : Climatisation de certains locaux

Les entrepreneurs peuvent soumissionner pour un ou deux lots.

Les soumissions devront être remises contre récépissé à M. le président de la commission consultative des marchés, présidence de la République à Lomé au plus tard le 8 juillet 1988 à onze (11) heures T.U.

Les exemplaires du dossier d'appel d'offres sont délivrés par la direction des bâtiments de la direction générale des travaux publics, immeuble des directions de l'équipement (IDE) 3e étage, contre la remise d'un bon payé de fournitures de bureau, d'une valeur de :

— (Vingt) 20.000 francs pour le lot n° 1

— (Vingt) 20.000 francs pour le lot n° 2

délivré par toutes les librairies et papeteries de la place.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à la direction des bâtiments, direction générale des travaux publics à Lomé, immeuble des directions de l'équipement (IDE) 3e étage.

Lomé, le 20 juin 1988  
Le directeur général  
des travaux publics,  
K. Sadé

La direction générale des travaux publics fait appel à la concurrence pour les travaux de remise en état des pylônes et de réhabilitation de l'éclairage de l'aire des jeux du stade Général Gnassingbé Eyadéma de Lomé (terrain de football).

Les travaux sont divisés en deux (2) lots :

Lot n° 1 : Remise en état des pylônes

Lot n° 2 : Réhabilitation de l'éclairage.

Les entrepreneurs spécialisés sont seuls habilités à soumissionner, chacun dans le lot qui le concerne. Ils sont aussi invités à se rendre obligatoirement sur les lieux pour une bonne appréciation de la nature des travaux à effectuer.

Les soumissions devront être remises contre récépissé à M. le président de la commission consultative des marchés, présidence de la République à Lomé au plus tard le 1er juillet 1988 à (11) heures T.U.

Les exemplaires du dossier d'appel d'offres sont délivrés par le bureau d'études d'architecture et d'urbanisme, 65 rue d'Aného contre la somme de quinze mille francs (15.000 F) le lot.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser :

— au bureau d'architecture et d'urbanisme, 65, rue d'Aného, tél : 21-68-77

— à la direction des bâtiments (direction générale des travaux publics, immeuble des directions de l'équipement, tél : 21-11-01).

Lomé, le 15 juin 1988  
Le directeur général  
des travaux publics,  
K. Sadé

## NECROLOGIE

Le ministre du travail et de la fonction publique a le regret de faire part du décès de :

M. Benthô Yaovi, n° mle 005462-Y, moniteur de 1re cl. 3e éch. en service à l'école primaire publique de Séko (Préf. des Lacs) survenu le 21 novembre 1987.

Mme Foly Wonlontsabé, épouse Ataley, n° mle 005308-N, institutrice de 1re cl. 3e éch. en service à l'école primaire publique de Baguida (Préfecture du Golfe) survenu le 2 octobre 1987 au centre hospitalier universitaire de Lomé.

M. Doumayini Comi, n° mle 028233-K, instituteur-adjoint de 3e cl. 3e éch. en service à l'école primaire publique de Kpangbazibio (Préfecture de la Kozah) survenu le 10 octobre 1987.

M. Agbo Kossi Gbedégbégnon, n° mle 017105-T moniteur de 2e cl. 3e éch. en service à l'école primaire publique de Gbégué (Préfecture de Sotouboua) survenu le 17 octobre 1987 à la suite d'un accident de circulation.

M. Kombaté Madja, n° mle 003928-J, adjoint-technique d'agriculture de classe exceptionnelle en service à Dapaong survenu le 19 octobre 1987 à Dapaong.

M. Nabine Gbandi Bawa, n° mle 027392-S, instituteur-adjoint de 3e cl. 4e éch. en service au CEG d'Adjengré (Préfecture de Sotouboua) survenu le 22 octobre 1987 à Bassar.

M. Anaté Medjelesso, n° mle 027236-W, instituteur de 2e cl. 2e éch. en service au CEG Camp Landja (Préfecture de la Kozah) survenu le 29 octobre 1987 au centre hospitalier régional de Kara.

Mme Johnson Ablamba Nonvissi, épouse Madjaro-Odjo, n° mle 030774-G, professeur de 3e cl. 4e éch. en service au Lycée de Sokodé survenu le 2 novembre 1987.

M. Sabouté Ablam, n° mle 017898-C, instituteur-adjoint de 3e cl. 4e éch. en service à l'école primaire publique Hounkpati à Lomé survenu le 4 novembre 1987.

M. Djadjé Indaré, n° mle 003445-P, menuisier permanent de 3e cat. hors échelle en service à la subdivision des travaux publics de Sokodé survenu le 7 novembre 1987 des suites de maladies.

M. Gavlo Ezu-Anumu, n° mle 002904-A, agent permanent de 2e cat. hors échelle en service à l'agence togolaise de presse (ATOP) à Mango survenu le 18 novembre 1987 dans un accident de circulation.

M. Pelenguei Essotomna Kossi, n° mle 025393-K, instituteur-adjoint de 3e cl. 4e éch. en service à l'école primaire publique d'Agbandi survenu le 21 novembre 1987 à la suite d'un accident de circulation.

M. Katakpé Tétougnima, n° mle 025363-M, gardien permanent de 1re cat. éch. D en service au Lycée de Tokoin à Lomé survenu le 22 novembre 1987.

M. Banassem N'guidaba, n° mle 007043-V, jardinier permanent de 3e cat. éch. D en service au Lycée de Tokoin survenu le 24 novembre 1987 au centre hospitalier universitaire de Tokoin à Lomé.

Bogra Tèmemba, n° mle 026945-T, professeur des CEG de 3e cl. 3e éch. en service au CEG de Niamtougou I (Préfecture de Doufelgou) survenu le 2 décembre 1987.

M. Kalakassi Yao, n° mle , contrôleur de produits de 4e cat. hors échelle en service à Agavé dans le secteur de contrôle de conditionnement des produits de Kloto survenu le 8 décembre 1987 à la suite d'une maladie.

M. Taguemna Hourignaguéba, n° mle 004201-K, chauffeur permanent de 3e cat. hors échelle en service à la direction générale des mines, de la géologie et du bureau national de recherches minières à Lomé survenu le 30 décembre 1987 en son domicile.

M. Aboni Kokou Sénamé, n° mle 003571-M, infirmier d'élevage principal 1er éch. en service au secteur des pêches à Tchamba survenu le 15 janvier 1988 à Avévé (Préfecture des Lacs).

M. Yibokou Koffi, n° mle 008400-A, gardien permanent de 2e cat. hors échelle en service à la direction générale des mines, de la géologie et du bureau national des recherches minières survenu le 18 janvier 1988 en son domicile.

M. Adjanor Dewanou, n° mle 001577-T, conducteur d'engin permanent de 5e cat. hors échelle en service à la subdivision des travaux publics de Lomé.

## CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

### AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION

*(Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique).*

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation. Es mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire des Tribunaux de Droit Moderne de premier instance de Lomé, Kloto, Zio, Tchoudjo, Tône, Ogou, Wawa, Kozah et Lacs.

Suivant réquisition, n° 13.493, déposée le 2 mars 1988, M. David Ayao, profession de docteur en médecine, demeurant et domicilié à Lomé-Hanoukopé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 84 a 32 ca situé à Sanguéra, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zopomahé et borné au nord par la route Agoényivé-Sanguéra, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Kaka Avala.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13.494, déposée le 2 mars 1988, M. Biramah Baba-Toundé, profession d'inspecteur de la jeunesse, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 a 85 ca situé à Kpalimé, commune de Kpalimé connu sous le nom de Zomayi et borné au nord et à l'ouest par les lots n°s 31 et 28, au sud et à l'est par des rues en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13.495, déposée le 2 mars 1988, M. Attikpo Kossivi, profession d'adjutant-chef en retraite demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de Mlle Adjivon Adjoavi (Louise), ménagère demeurant à Lomé, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 01 ca situé à Aflao, commune de Lomé connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le T.F. n° 14.503 R.T., à l'est par les lots n°s 1627 et 1628, à l'ouest par le lot n° 1630.

Il déclare que ledit immeuble appartient à sa mandante, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13.496, déposée le 2 mars 1988, M. Attikpo Kossivi, profession d'adjutant-chef en retraite demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de Mlle Afiwa (Lucie), ménagère, demeurant à Lomé, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 08 ca situé à Aflao, commune de Lomé connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 1594, au sud par le T.F. n° 18.393 R.T., à l'est par l'emprise de la haute tension d'Akossombo et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble appartient à sa mandante, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13.497, déposée le 2 mars 1988, M. Amouzou Abalo Koffi, profession d'expert-comptable diplômé à FICAO demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant

la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7 a 05 ca situé à Aflao, commune de Lomé connu sous le nom de Batomé et borné au nord et à l'ouest par les lots n°s 98 et 99, au sud et à l'est par des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13.498, déposée le 2 mars 1988, M. Hoffer Kowouvi, profession de directeur de l'entreprise SAGEFI, demeurant et domicilié à Lomé-Hanoukopé, 12, rue Okiki Aguiar, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 46 ca situé à Kpalimé, Préfecture de Kloto et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud par le lotissement Adam Oledetou et à l'ouest par la palmeraie Agbémé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13.499, déposée le 3 mars 1988, Mme Folly Kokoè, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé-Nyékonakpoè, 80, rue des Palmiers, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 17 ca situé à Kélékou, Préfecture du Golfe et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par les lots n° 346, à l'est par le lot n° 354 et à l'ouest par le lot n° 352.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13.500, déposée le 3 mars 1988, Mme Mensah Agondjé, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé-Nyékonakpoè, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 01 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom d'Aflao-Batomé et borné au nord par le lot n° 584, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 574 et à l'ouest par le lot n° 572.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13.501, déposée le 4 mars 1988, M. Dosseh Azonwoubo, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, 97 Boulevard du 13 Janvier, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, représentant de Miles Dosseh Dédé (Gilberte, Nicole Edwige) et Dosseh Kokoè (Francine Adéline), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 ha 33 a 92 ca situé à Sanguéra, Préfecture du Golfe connu sous le nom de Légbassito Zilidji et borné au nord par la collectivité Mondjo, au sud par la collectivité Nomagno et la propriété Houmeh, à l'est par la collectivité Kpogo et à l'ouest par la collectivité Agbotro Sogbo et la propriété Kossi Hémapkpoè.

Il déclare que ledit immeuble appartient aux dites demoiselles et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13.502, déposée le 4 mars 1988, M. Dosseh Azonwoubo, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, 97 Boulevard du 13 Janvier, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de Miles Dosseh Kayi (Laurence, Anne-Marie) et M. Dosseh Folivi (Gérard, Alain Bruno), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 ha 79 a 45 ca situé à Mission-Tové, Préfecture du Zio connu sous le nom de Djigbé et borné au nord par Amouzou Akoto et Agbo Kodjovi, sud par Efa Woegan, à l'est par les réquisitions n°s **12.511 et 12.903 et à l'ouest par la route Agoényivé-Mission-Tové.**

Il déclare que ledit immeuble appartient à ses mandants et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13.503, déposée le 4 mars 1988, M. Dosseh Azonwoubo, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, 97 Boulevard du 13 Janvier, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de Mlle Dosseh Kokoè (Christiane, Henriette) propriétaire demeurant à Lomé, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 17 a 81 ca situé à Mission-Tové, Préfecture du Zio, connu sous le nom d'Apetsito et borné au nord et au sud par la propriété Maglo Akakpo, à l'est par les propriétés Amedeka Sodahoin et Aziamblé Agbassa, à l'ouest par la route Agoényivé-Mission-Tové.

Il déclare que ledit immeuble appartient à sa mandante et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13.504, déposée le 4 mars 1988, El-Hadj Mamadou Djima Touré, profession de commerçant-transporteur demeurant et domicilié à Lomé-Amoutivé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 97 ca situé à Sokodé, Préfecture de Tchaoudjo, connu sous le nom de Pangalam et borné au nord par la collectivité Pangalam et Fofana Azima, au sud par une rue non dénommée, à l'est par Mme Mariam et à l'ouest par M. Naki.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13.505, déposée le 4 mars 1988, M. Badjo Yao, profession d'ingénieur T.P., directeur général de la R.N.E.T., demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 01 ca situé Agoényivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Logopé et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 710, à l'est par le lot n° 712 et à l'ouest par le lot n° 708.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13.506, déposée le 4 mars 1988, Mme Agbegninou Hanou (Béatrice), profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé-Tokoin-Hôpital, 93 rue Barrigah, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 1 a 86 ca situé à Agoényivé, Préfecture du Golfe et borné au nord par une rue en projet, au sud par Mme Dekpo Kokoè, à l'est par la propriété Sedjro Novivon Attiwoto et à l'ouest par le T.F. n° 4.100 R.T.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13.507, déposée le 4 mars 1988, M. Brassier Azad Komla Chalo, profession d'inspecteur du trésor, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin-Wuiti, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 70 cas situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par un

passage, au sud et à l'est par la propriété Tounou Mesan Soadjédé et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13.508, déposée le 7 mars 1988, M. Akovi Sewoa, profession de soudeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 99 ca situé à Tokoin, commune de Lomé et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 5 et à l'ouest par la propriété Aziamon.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13.509, déposée le 7 mars 1988, M. Sambo Ismaïla, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Dapaong, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 35 ca situé à Dapaong, Préfecture de Tône connu sous le nom de Bagueliégué et borné au nord et à l'ouest par la collectivité Agbodoh, au sud par une rue non dénommée et à l'est par le Boulevard circulaire.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13.510, déposée le 7 mars 1988, M. Sambo Ismaïla, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Dapaong, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 50 ca situé à Dapaong, Préfecture de Tône connu sous le nom de Nassablé et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par les lots n°s 108 et 109, à l'est par le lot n° 99 bis et à l'ouest par le lot n° 97.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13.511, déposée le 7 mars 1988, M. Sambo Ismaïla, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Dapaong, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise,

demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 58 ca situé à Dapaong, Préfecture de Tône connu sous le nom de Zongo et borné au nord, au sud et à l'est par la propriété du sieur Laré Kankandja et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13.512, déposée le 7 mars 1988, M. Sambo Ismaïla, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Dapaong, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble suburbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 21 a 18 ca situé à Dapaong, Préfecture de Tône connu sous le nom de Nassablé et borné au nord par Labiego Laré, au sud par la route Dapaong-Burkina Faso, à l'est et à l'ouest par Kombaté Yampoatibé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13.513, déposée le 7 mars 1988, M. Sambo Ismaïla, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Dapaong, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 15 ca situé à Dapaong, Préfecture de Tône connu sous le nom de Natébagou et borné au nord par la propriété Dan-Merogo, au sud par une rue non dénommée, à l'est par la nouvelle route internationale et à l'ouest par la propriété Arzuma Nasina.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13.514, déposée le 8 mars 1988, M. Amagbegnon Kodjogan, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Atakpamé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 10 a 51 ca situé à Atakpamé, Préfecture de l'Ogou connu sous le nom de Doulassamé et borné au nord par la propriété Essé Kougblenou, au sud par une rue non dénommée, à l'est par la propriété Zoumavo Djodjouni et à l'ouest par Yovo Kodedjo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13.515, déposée le 8 mars 1988, Mme Akouavi Houegnifio, née Misseboukpo, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par le lot n° 54, au sud par le lot n° 58, à l'est par le lot n° 57 et à l'ouest par une rue en projet.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 516, déposée le 8 mars 1988, Mme Savi de Tové Amèvi, née Tössoukpè, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé-Bènglato, 14 Rue des Filaos, (Ancienne rue Jean Bart), majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaises, représentant feu Tossou Padenu dit Tossoukpè, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 93 ca situé à Lomé, Commune de Lomé connu sous le nom d'Adawlato et borné au nord par Quaku Bruce, au sud par la rue du Grand Marché, à l'est par le T.F. n° 48 T.T. et à l'ouest par la rue des Pêcheurs.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à feu Tossou Padenu, dit Tossoukpè et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 517, déposée le 9 mars 1988, M. Eklo Kunalè Yao, profession d'administrateur civil, secrétaire administratif du RPT, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 24 a 71 ca situé à Tomégbé, Préfecture de Wawa, connu sous le nom de quartier Awulu et borné au nord par l'Avenue Kunalè, au sud par Donyo Yao et Gnakossi Kossi, à l'est par Nyami Kossi et Doumenya et à l'ouest par la rue Okutadi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 518, déposée le 9 mars 1988, M. Mitchikpè Kokou Dosseh profession d'agent de banque U T B, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère

irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Agoè-Nyivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Awonkui et borné au nord par le lot n° 433, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 435 et à l'ouest par le lot n° 431.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 519, déposée le 9 mars 1988, Mlle Kponyo Délali, profession d'agent de banque U T B, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 98 ca situé à Agoè-Nyivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Awonkui et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud et à l'est par les lots n° 508 et 505.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 520, déposée le 10 mars 1988, M. Anthony Bibi Koffi, profession d'économiste-gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé, 23 Rue du Grand Marché, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 01 ca situé à Aflao, Commune de Lomé, connu sous le nom de Soviébé et borné au nord et au sud par des rues non dénommées, à l'est par les lots n° 1 363 et 1 364 et à l'ouest par le lot n° 1 361.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 521, déposée le 10 mars 1988, M. Kodjo Ankou, profession de pharmacien, demeurant et domicilié à Nouakchott (Mauritanie) de passage à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 68 ca situé à Agoè-Nyivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Cacaveli et borné au nord, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 497.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 522, déposé le 10 mars 1988, M. Mavor Tetey Agbodan, profession de maître de conférences à l'Université du Bénin, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits

civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble suburbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 50 a 86 ca situé à Aflao, Préfecture du Golfe connu sous le nom de Batomé et borné au nord par la route Lomé - Kpalimé, au sud par Faho Tagba et la famille Evé, à l'est par Ayivon Apetovi et à l'ouest par Blewussi Lokoti et la famille Nkounamien.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, gravé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 523, déposée le 11 mars 1988 M. Aklikokou Amédonou Kodjo, profession de professeur à l'UB, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Dogbéavou, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 15 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par M. Amegnipo Kodjo, au sud par MM. Saa Kodilina Atala et Kankoua Yao Mayeda, à l'est par la collectivité Aklikokou et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, gravé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 524, déposée le 14 mars 1988, M. Akakpo Folly Kouami, profession de professeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 29 ca situé à Aflao, Commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 2 064, au sud par le lot n° 2 062, à l'est par le lot n° 2 070 et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, gravé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 525, déposée le 15 mars 1988, M. N'Sonou Waré Atchia, profession de gendarme, demeurant et domicilié à Niamtougou, de passage à Lomé majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 8 a 82 ca situé à Kpalimé, Commune de Kpalimé, connu sous le nom de Kpéta et borné au nord et au sud par des rues en projet, à l'est par les lots n°s 148 et 149, à l'ouest par les lots n°s 139 et 140.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, gravé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 526, déposée le 15 mars 1988, M. Gam Hotounou (Benoît), profession de fonctionnaire en retraite, demeurant et domicilié à Lomé - Tokoin Dogbéavou, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 39 a 07 ca situé à Sanguéra, Préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Apédokoè et borné au nord par Elou Sikata et le TF n° 15 141 RT, au sud par Lito Ikpo et Ernesto (Calixte), à l'est par Attisso Plaka et à l'ouest par l'emprise de la voie ferrée Lomé - Kpalimé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, gravé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 527, déposée le 16 mars 1988, Mme Ayaba Gonçalvès, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé-Tokoin, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 29 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom d'Aviation et borné au nord et à l'ouest par la collectivité Aboukou Azouma, au sud par l'emprise de la voie ferrée du port et à l'est par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, gravé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 528 déposée le 17 mars 1988, M. Madjri Messan Mawutussi, profession de commerçant, demeurant à Lomé-Tokoin Centre et domicilié à COMAFRIC, Boulevard Eyadéma, face Garage Central, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 24 a 81 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 868 et les collectivités Klougan Koumedjro et Amekou Dougan, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées et à l'est par la route de Hédzranawoè.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, gravé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13529, déposée le 17 mars 1988, M. Padabo Palawia, profession de maçon retraité, demeurant et domicilié à Kara, quartier Cafac, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 18 a 16 ca situé à Kara, Préfecture de la Kozah, connu sous le nom de

Tomdè et borné au nord, au sud et à l'est par des rues en projet, à l'ouest par les lots n° 2 et 5.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 530, déposée le 21 mars 1988, M. Amoussou Messanvi Kowouto, profession de commerçant, directeur des Ets MABOTO, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 61 ca situé à Agoè-Nyivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Démakpoè et borné au nord par le lot n° 289, au sud par le lot n° 293, à l'est par le lot n° 291 et à l'ouest par une rue de 28 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 531, déposée le 21 mars 1988, M. Amoussou Messanvi Kowouto, profession de commerçant, directeur des Ets MABOTO, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 61 ca situé à Agoè-Nyivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Démakpoè et borné au nord par le lot n° 290, au sud par les lots n° 294 et 295, à l'est par le lot n° 292 et à l'ouest par une rue de 28 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 532, déposée le 22 mars 1988, Mlle Adakou Apédoh-Amah, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, 34 Rue de Champagne, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 52 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 417, au sud par les lots n° 412 et 413, à l'est par la route de la Foire et à l'ouest par le lot n° 415.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 533, déposée le 22 mars 1988, M. Lochina Younoussa, profession d'agent de banque à la BCEAO, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Trésor, Rue Pana Ombri, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise,

demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 28 ca, situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord et au sud par des rues en projet, à l'est par le lot n° 71, à l'ouest par les lots n° 78 et 79.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 534, déposée le 23 mars 1988, M. Komlassan K. G. Adjéoda, propriétaire, demeurant et domicilié à Lomé-Ablogamé N° 1, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Anèho, commune d'Anèho connu sous le nom de Nlensi et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 24, à l'est par le lot n° 30 et à l'ouest par le lot n° 28.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 535, déposée le 23 mars 1988, M. Birregah Kabraitouchouka, profession de gardien de préfecture, demeurant et domicilié à Lomé, Camp d'Adidogomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Aflao, Préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Adidogomé (Amadahomé) et borné au nord par le lot n° 99, au sud par le lot n° 101, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 93.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 536, déposée le 28 mars 1988, M. Gnassingbé Kossi Essolakina, profession de gardien de la Paix à la Présidence de la République, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 86 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 15, à l'est par le lot n° 13, à l'ouest par les lots n° 16 et 17.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 537, déposée le 28 mars 1988, M. Sodji Kokou Senyo, profession d'employé de bureau, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Gbonvié, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 17 ca situé à Aflao, Commune de Lomé connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord et à l'ouest par les lots n° 16 et 10, au sud par une rue non dénommée et à l'ouest par la route de Totsigan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 538, déposée le 28 mars 1988, Mme Wilson Sibi Sénamè, née Lawson - Hellu, profession de secrétaire au ministère du plan (CASEF), demeurant et domiciliée à Lomé-Nyékonakpoè, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 01 ca situé à Aflao, Préfecture du Golfe connu sous le nom de Sagbado et borné au nord par le lot n° 81, au sud par les lots n° 85 et 86, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 82.

à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 539, déposée le 28 mars 1988, M. Afandonougbo Tengué Yao, profession d'enseignant, conseiller, pédagogique au collège St Albert, demeurant et domicilié à Atakpamé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, représentant légal de feu Afandonougbo Komlagan, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 99 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé et borné au nord et à l'ouest par l'ancienne voie ferrée de l'hydrocarbure, au sud et à l'est par des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble appartient à feu Afandonougbo Komlagan et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 540, déposée le 28 mars 1988, M. Tchendo Tchelim (Patrice), profession de brigadier-chef des douanes en retraite, demeurant et domicilié à Lomé - Bè Kpota, Avenue de l'Oti N° L 258, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 31 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé connu sous le nom de Kponou et borné au nord par la route circulaire, au sud par Sohé (Grégoire) et Dossavi Ayi (Sabin), à l'est par Kudohor Kuzawo et à l'ouest par les héritiers Amétana.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 541, déposée le 28 mars 1988, Mme Amavi Akouavi Mawulawoè, profession de sage-femme au CHU (Maternité), demeurant et domiciliée à Lomé-Tokoin Abovey (Atikpa), majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 60 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1 164, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 1 161 et à l'ouest par le lot n° 1 159.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 542, déposée le 28 mars 1988, M. Eдорh Vitogbé, agent de la CEET et Mme Eдорh Akouvi, boulangère, demeurant et domiciliés ensemble à Lomé-Nyékonakpoè, 16 Rue des Bergers, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils, de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 99 ca situé à Aflao, Préfecture du Golfe connu sous le nom de Gblenkomégan (Sagbado) et borné au nord par les lots n° 43 et 44, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 49 et à l'ouest par le lot n° 46.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 543, déposée le 29 mars 1988, M. Dosseh Azonwoubo, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, 97 Boulevard du 13 Janvier, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de la promotion agricole industrielle, immobilière et commerciale (PROMAICO) Sarl, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 19 a 63 ca situé à Mission-Tové, Préfecture du Zio connu sous le nom d'Apessi et borné au nord par la collectivité Akakpo Guidigansou, au sud par la collectivité Kola Haïbo, à l'est par le TF n° 13 160 RT et à l'ouest par la propriété gadou Kossi.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la société PROMAICO et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 544, déposée le 29 mars 1988, M. Amavi Ayité Hillah, profession de notaire, demeurant à Lomé-Tokoin Solidarité et domicilié au N° 11 Rue du Chemin de Fer, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise,

d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 03 a 71 ca situé à Kuma-Tokpli, Préfecture de Kloto connu sous le nom de Hakofé et borné au nord, au sud et à l'ouest par la propriété Emakutsi Anlogâ et à l'est par la propriété Kuadzi Amédékagbé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 545, déposée le 29 mars 1988, Mme Kwassi Dovi, née Attiogbé Topou, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé-Cocoteraie Pa de Souza, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Me Séwoavi Adjétey, notaire à Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 35 ca situé à Bè - Kpota, Commune de Lomé connu sous le nom de Dénouvouimé et borné au nord par le lot n° 212, au sud par le lot n° 210, à l'est par le lot n° 211 bis, à l'ouest par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13546 déposée le 29 mars 1988 M. Plakoo Djossou Apémégah, profession d'Agent de Banque à l'UTB, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Me Séwoavi Adjétey, Notaire à Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 13 a 13 ca situé à Gbodjomé, préfecture des Lacs, connu sous le nom d'Avoudjigbé et borné au nord par Avoudjigbé Vinkler Messanvi, au sud par Avoudjigbé, Akponvi, à l'est par Mikossokpo Kodjovi, et à l'ouest par Avoudjigbé Agbégnigan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13547 déposée le 29 mars 1988, M. Attignon Koffi ex Hermann, profession de professeur demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin, collège St Joseph, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 70 a 86 ca situé à Aklakou, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Hétsavi-Sakluimè et borné au nord par les propriétés Agbemahin Anidjeh et Kodja Kougbovi, au sud par Agbemahin Anidjeh, à l'est par la propriété Folly Afanyibo et à l'ouest par Adadé Kouévi;

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13548 déposée le 29 mars 1988, M. Attignon Koffi ex Hermann, profession de professeur, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin collège St Joseph, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 ha 03 a 37 ca situé à Aklakou, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Hétsavi Sakluimè et borné au nord par Akué Amavidjin, à l'est par Ayikoé Lossou Kogbla et Kodjovi Séna au sud par Akakpo Messan Adoyon, et à l'ouest par Assagba Agbon.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13549 déposée le 29 mars 1988, M. Attignon Koffi ex Hermann, profession de professeur demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin collège St Joseph, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 24 a 17 ca situé à Aklakou, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Hétsavi Sakluimè et borné au nord par Anani Djimedo, au sud par Lossou Afanovi et Sossou Amoussou Sényo, à l'est par Kuévi Djimedo et à l'ouest par Mensah Attidokpo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13550 déposée le 29 mars 1988, Mme Sokpo Adjoavi, née Seddor, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Aného, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Me Massan Acouetey, Avocat à la Cour à Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 ha 18 a 24 ca situé à Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Ahonkpè et borné au nord par la collectivité Kpessou, au sud par la collectivité Etsou Kossi, à l'est par la collectivité Visa Ayité et Doh Gligbé, à l'ouest par Agbelessessi Kpessou et Senou Kpessou.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13551 déposée le 31 mars 1988, M. Chilloh C. Kpakpo, profession d'employé de commerce demeurant et domicilié à Douala (Cameroun), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 59 ca situé à Akodessewa, commune de Lomé, et borné au nord par le lot n° 18, au sud par le lot n° 20, à l'est par une rue de 28 m et à l'ouest par le lot n° 19 A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13552 déposée le 31 mars 1988, Mme Ayivor Ablamba Djidjogbé, profession d'infirmière en retraite, demeurant et domiciliée à Lomé-Tokoin Gbonvié (direction UDECTO), majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 59 ca situé à Akodessewa, commune de Lomé, et borné au nord par le lot n° 18, au sud par le lot n° 20, à l'est par le lot n° 19 bis et à l'ouest par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13553 déposée le 31 mars 1988, M. Eklou Koffi P. Okiti, profession d'administrateur civil demeurant et domicilié à Lomé, 109 rue de l'Ocam, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, administrateur des biens de la succession du feu Dr G.V. Kodzo Kpotsra, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 07 a 01 ca situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom de Soviépe et borné au nord par le lot n° 256, au sud par le lot n° 252, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 253.

Il déclare que ledit immeuble appartient aux héritiers G.V. Kodzo Kpotsra et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 13554 déposée le 31 mars 1988, M. Kondé-Kikpa Takassi, profession d'Architecte-ingénieur à la direction générale de l'Urbanisme et de l'Habitat, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 as 02 ca situé à Adidogomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Awatamé et borné au nord par les lots n°s 356 et 365, au sud par les lots n°s 358 et 367, à l'est par la route Adidogomé-Ghana et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13555 déposée le 31 mars 1988, M. Sikpa Yawo Atsouvi, profession d'Economiste au ministère des Sociétés d'Etat, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 a

32 ca, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom de Batomé et borné au nord et à l'ouest par les lots n°s 28 et 27, au sud et à l'est par des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13.556, déposée le 31 mars 1988, M. Tengué Djéhoué Kokou, profession d'attaché de direction à l'A.P.B. (centre de formation bancaire), demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin, rue du Dr Kao-lo, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 54 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom d'Abovey et borné au nord par le lot n° 126, au sud par le lot n° 119, à l'est par l'emprise de la voie ferrée Lomé-Kpalimé et à l'ouest par le lot n° 124.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13.557, déposée le 31 mars 1988, Mme Dotsè Akouvi Dzigbodi, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 26 ca situé à Aflao, commune de Lomé connu sous le nom de Gakli et borné au nord par une rue de 28 m, au sud par le lot n° 1545, à l'est par le lot n° 1551, et à l'ouest par le lot n° 1549.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13.558, déposée le 31 mars 1988, Mme Dotsè Akouvi Dzigbodi, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 15 ca situé à Aflao, commune de Lomé connu sous le nom de Totsivi Batomé et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud et à l'ouest par le lot n° 1048.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

*Le Conservateur de la Propriété Foncière,*  
Tètè WILSON BAHUN